

## Barème Honoraire de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

« zone « non tendue »

### Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup> TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	150 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	100 € TTC

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	1 Mois de loyer hors charges
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	
Avenant au bail à la charge du demandeur	150 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	100 € TTC

<sup>(1)</sup>Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

## Barème Honoraire de Location Baux commerciaux/professionnels

Honoraires de location et de rédaction de bail : 22 % TTC du montant du loyer annuel hors charges

## Barème Honoraire de Gestion locative

Pack Privilège : **10,2 % TTC des sommes encaissées\***

*Le détail du pack est disponible en agence*

**Barème établi le 1<sup>er</sup> Juillet 2025**